

# Dossier de Presse



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Jeudi 25 novembre 2021**  
**Delme - Salle Saint-Exupéry**



[www.cc-saulnois.fr](http://www.cc-saulnois.fr)

## ORDRE DU JOUR

---

### **INTERCOMMUNALITÉ**

*Rapporteur : Jérôme END*

- Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE) – Approbation du document

### **PETITE ENFANCE ET VIE FAMILIALE**

*Rapporteur : Armelle BARBIER*

- Formation Professionnelle Territorialisée (FPTS) – Convention « intra » entre le Centre National de la Fonction Publique Territoriale et la Communauté de Communes du Saulnois – 4ème trimestre 2021

### **EMPLOI, FORMATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE**

*Rapporteur : Christelle PILLEUX*

- Point d'information - Dispositif du Service Militaire Volontaire

### **DÉCHETS MÉNAGERS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

*Rapporteur : Christophe ESSELIN*

- Marché public de prestation de service ayant pour objet la gestion des déchets ménagers et assimilés et gestion des déchèteries : attribution de lots
- Contrat de reprise des papiers de la sorte I.II (journaux, revues, magazines) provenant de la collecte sélective des ménages avec la papeterie NORSKE SKOG
- Règlement de facturation de la Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères – Année 2022

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE ET HYDROLOGIE**

*Rapporteur : Didier FISCHER*

- Désignation de 33 délégués représentant la Communes de la Communauté de Communes du Saulnois au sein du SDEA et d'un Conseiller Territorial
- Désignation des représentants de la Communauté de Communes du Saulnois au sein du Syndicat Mixte de la Seille : 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants

## PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (PTRTE) – APPROBATION DU DOCUMENT



### LES PACTES TERRITORIAUX DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE Un accompagnement sur-mesure des territoires

Démarche conjointe de l'Etat et de la Région Grand Est, les pactes territoriaux de relance et de transition écologique (PTRTE) s'appuient sur tout le travail déjà réalisé par les territoires. Ils visent à les accompagner de façon globale, à faire émerger et prioriser les projets inscrits dans une dynamique économique, sociale et environnementale.

Un objectif : gagner en simplicité et en efficacité pour la concrétisation des projets !

#### C'EST QUOI ?

- ▶ Un outil de relance et de reconquête des territoires
- ▶ Une approche projets, une méthode souple et un pacte évolutif
- ▶ Un partenariat au fil de l'eau qui s'inscrit dans le temps du mandat local



#### POUR QUOI FAIRE ?

Déployer les projets des territoires pour une relance durable : économie locale, transition énergétique et écologique et cohésion territoriale et sociale

- ▶ En capitalisant sur l'existant : contrats, dispositifs et programmes...
- ▶ En s'appuyant sur les ressources spécifiques de chaque territoire
- ▶ En mobilisant des financements de relance et sur-mesure



Le Gouvernement a retenu une nouvelle méthode de contractualisation en vue de la réalisation des projets de territoire des EPCI. Il s'agit du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) décliné localement.

Dans le Grand Est, une démarche inédite et spécifique a été retenue. Il s'agit de la mise en oeuvre de Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Écologique, élaborés et approuvés conjointement par les EPCI, l'État et la Région Grand Est.

Le PTRTE permet de mutualiser des financements, de mobiliser des crédits relance, des politiques de droit commun et des fonds européens. Il facilite l'instruction des dossiers de subventionnement, y apporte plus de cohérence et permet un accompagnement territorial simplifié.

Les PTRTE déclinent localement 3 orientations stratégiques partagées entre l'État et la Région à prendre en compte dans la stratégie du territoire :

- Transition énergétique et écologique (avec bilan écologique)
- Cohésion territoriale et coopérations (maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires) ;
- Économie plurielle ancrée dans les territoires de proximité.

Et de 3 sujets transversaux :

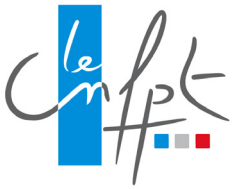
- le déploiement des usages du numérique
- les synergies inter-territoires et interrégionales
- les dynamiques transfrontalières

Un diagnostic de territoire constitue la première étape du PTRTE dans lequel est ensuite inscrite la stratégie locale déclinée en plusieurs orientations retenues à ce stade par l'intercommunalité à l'aune des grands enjeux, notamment ceux autour de la transition écologique.

Des fiches projets en fonctionnement et/ou en investissement, émanant de la CCS mais aussi de ses communes membres, complètent ce document, pour son volet opérationnel.

L'assemblée délibérante sera amenée à valider ce document composé de 132 pages, fruit d'un travail partagé avec les acteurs locaux et institutionnels (État, Région Grand Est, Ademe, Agence de l'eau, ANAH, Banque des Territoires...)

## FORMATION PROFESSIONNELLE TERRITORIALISÉE (FPTS) – CONVENTION « INTRA » ENTRE LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SAULNOIS – 4ÈME TRIMESTRE 2021



Le Conseil Communautaire se prononcera sur la convention entre le CNFPT et la CCS portant sur le programme des formations « intra » organisée pour les agents de la CCS.

- à l'organisation des formations spécifiques au secteur de la petite-enfance.

La convention fait état des modalités de mise en œuvre du partenariat entre la délégation Grand Est du CNFPT et la collectivité : conditions matérielles, préparation de l'action, ouverture et bilan, modification et avenants. La prise en charge financière est portée par le CNFPT sauf en cas d'annulation tardive par la collectivité.

Celle-ci prévoit la mise en place d'un programme sur-mesure sur des projets de formation relatifs :

- à la connaissance des gestes qui sauvent pour l'ensemble des agents de la collectivité,

## EMPLOI, FORMATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE

### POINT D'INFORMATION - DISPOSITIF DU SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE

Le Service militaire volontaire (SMV) offre aux jeunes de 18 à 25 ans éloignés de l'emploi la possibilité d'apprendre un métier ou d'acquérir une première expérience professionnelle dans l'un de ses 6 centres.

1<sup>er</sup> RSMV - ANTENNE DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

18/25 ans

MINISTÈRE DES ARMÉES  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

SMV ARMER POUR L'EMPLOI

CHOISISSEZ VOTRE AVENIR  
#SMVGRANDEST

UNE FORMATION RÉMUNÉRÉE DE 8 À 12 MOIS  
[www.le-smv.org](http://www.le-smv.org)  
06 07 35 17 77 - csmv-chalons.recrutement.fct@def.gouv.fr

Obtenez votre permis

## ATTRIBUTION DES LOTS DANS LE CADRE DU MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATION DE SERVICE AYANT POUR OBJET LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ET GESTION DES DÉCHÈTERIES

Dans le cadre de son renouvellement du marché public de la gestion des déchets ménagers et assimilés et gestion des déchèteries au sein du territoire du Saulnois, arrivant à échéance le 31 décembre 2021, il est proposé à l'assemblée de prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 3 novembre 2021 relative à l'attribution des 13 lots.

Ces lots sont organisés par nature de déchets et de prestations en lien avec leur transport et leur traitement

L'exécution de ces marchés, à partir de janvier 2022, conduira la CCS à supporter un coût supplémentaire annuel d'environ 489 000€.



## CONTRAT DE REPRISE DES PAPIERS (JOURNAUX, REVUES, MAGAZINES) PROVENANT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MÉNAGES AVEC LA PAPETERIE NORSKE SKOG

La reprise des journaux, revues et magazines (papiers de la sorte 1.11) est assurée par un contrat entre la papeterie NORSKE SKOG située à GOLBEY (Vosges) et la CCS. Celui-ci arrivant à échéance le 31 décembre 2021, il est proposé de le renouveler avec cette entreprise.

Ce contrat permet à la collectivité de s'assurer du recyclage effectif des papiers collectés sur

son territoire dans les meilleures conditions environnementales et dans le respect du principe de proximité avec un montant plancher de reprise des papiers collectés, à savoir 80€/tonne.

Pour la papeterie, il s'agit de lui garantir un approvisionnement stable et pérenne en papiers récupérés de qualité dans une logique de proximité.

## RÈGLEMENT DE FACTURATION DE LA REDEVANCE INCITATIVE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DE LA CCS – ANNÉE 2022

La politique tarifaire de financement du service d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères est amenée à évoluer.

Cette modification est d'autant plus nécessaire désormais que d'une part, le renouvellement des marchés de traitement des ordures ménagères (13 lots) engendrera une hausse importante des coûts et, d'autre part, parce que l'inflation attendue sur les principaux postes de dépense en fonctionnement sera très certainement de l'ordre de 5 à 10 % pour l'exercice 2022.

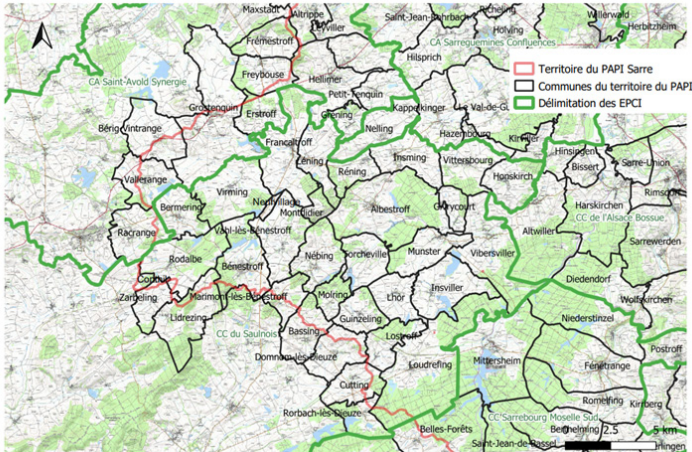
Une triple conjonction de l'épuisement des excédents antérieurs, de la hausse des coûts marchés et de l'inflation attendue, en même temps que des faibles marges de manœuvre en fonctionnement du service, amène la collectivité à devoir solliciter un besoin de financement supplémentaire du service d'environ 685.000€ en 2022 par rapport à 2021.

Il est proposé de reventiler l'effort « prix » entre les différents usagers à partir des éléments principaux suivants :

- un retour à une redevance majorée comparable pour les particuliers à celle de 2016, voire encore inférieure dans certains cas ;
- une part incitative qui prend de l'ampleur pour l'ensemble des assujettis en sorte de renforcer encore les bons comportements en termes de réduction de production et de tri des déchets ;
- une proportion plus importante des coûts pour les usagers professionnels « gros producteurs » et les administrations dans une logique de meilleure application du principe pollueur-payeur.

## DÉSIGNATION DE 33 DÉLÉGUÉS REPRÉSENTANT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SAULNOIS AU SEIN DU SDEA ET D'UN CONSEILLER TERRITORIAL

Détermination des communes de la Communauté de Communes du Saulnois dans le territoire du PAPI Sarre



Au titre de sa compétence GEMAPI, pour le bassin de la Sarre et ses affluents, notamment celui de l'Albe, la CCS a transféré au SDEA (Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle), cinq des 12 items prévus à l'article L 211-7-1 du Code de l'Environnement, en l'espèce :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction d'un bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau,

## DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SAULNOIS AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DE LA SEILLE : 10 DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET 10 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

Le Syndicat Mixte de la Seille (SYMSEILLE) est un syndicat mixte fermé qui a pour objectif la réalisation d'études et de travaux de gestion courante des cours d'eau (lit, berge, ripisylve, embâcles...), exécutés dans le cadre d'un plan pluriannuel de gestion en concertation avec les EPCI pour lesquels il exerce la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations (GEMAPI).

Tout comme le SDEA, le SYMSEILLE exerce 5 des 12 items prévus à l'article 211-7 du Code de l'Environnement, pour le compte de la CCS.

Dans ce syndicat, la représentation de la communauté de communes en termes de gouvernance est basée sur deux critères, le pourcentage de superficie et le pourcentage de population sur la totalité du territoire

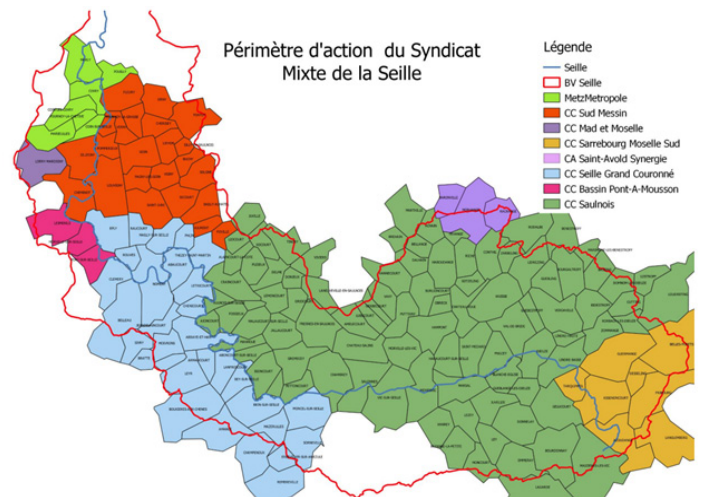
canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ceux-ci ;

- 5° La défense contre les inondations ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines ;
- 12° L'animation et la concertation dans les domaines de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Compte tenu de ce transfert de compétence, la CCS est amenée à devoir désigner ses représentants au sein du SDEA, comme le prévoit ses statuts, et notamment en application de l'article 11. La CCS est ainsi représentée par **33 délégués disposant de 33 voix** pour la compétence Grand Cycle de l'Eau, lesquels seront amenés à siéger au sein de l'Assemblée Générale du Syndicat.

La CCS désignera également un **conseiller territorial** au sein du SDEA.

du syndicat, ce qui, selon les statuts, représente **10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants**, à désigner.





14 Ter, Place de la Saline  
57170 CHÂTEAU-SALINS

Tel : 03 87 05 11 11  
[administration@cc-saulnois.fr](mailto:administration@cc-saulnois.fr)

Contact Presse:  
Cécile CHAPUT  
Tel : 03 87 05 80 76 ou 06 76 66 07 46  
[cecile.chaput@cc-saulnois.fr](mailto:cecile.chaput@cc-saulnois.fr)